

6-DSL-SECRET

PR4

PR1 PR2 PM1 CM1 CM2 CM3 MD SG DP DP2 CM8
 DAM
 CMB PR4 RI DE

TO KIGALI 116

LE 14 MARS 1990
 ENREGISTRE LE 14/03/90 A 17H08

URGENT
 CHIFFRE
 NB : DISTRIBUTION ADMINISTRATIVE
 AD MINCOOP PARIS 73
 TXT

CQ DIPLOMATIE 116

Visite Rwandaise

Q

=

MINCOOP POUR ACTION MISMIL

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

NMR 006/MAM/RWA/CD DU 14 MARS 1990

OBJET : DEMANDES D'ORDRE MILITAIRE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRESENTEES AU
 PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PAR LE PRESIDENT
 RWANDAIS LORS DE LEUR RENCONTRE DU 3 AVRIL 1990. (PREMIERE
 PARTIE DE DEUX)

REF. : FICHE MAM NMR 140/2-MAM/RWA DU 27 FEVRIER 1990.

LES DIFFERENTS CONTACTS QUE J'AI EU LES 9 ET 13 MARS 1990 AVEC LES AUTORITES
 MILITAIRES RWANDAISES ONT CONFIRME, PRECISE OU ETENDU LES DEMANDES QUI ONT FAIT
 L'OBJET DE LA FICHE DE REFERENCE.

- SELON LE COLONEL RUSATIRA, SECRETAIRE GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE, LE
 GENERAL MAJOR HABYARIMANA PRESENTERA LES DEMANDES DE SERVICES ET DE DONS SUIVANTES :
- REPARATION OU REMPLACEMENT DU RADAR PRIMAIRE ACTUELLEMENT EN PLACE
- DON D'UN RADAR SECONDAIRE ET D'UN SYSTEME D'ARMES ANTIAERIENNES
- REMPLACEMENT DU NORD ATLAS, OFFERT PAR LA FRANCE EN 1983.
- SELON LE COLONEL RWAGAFILITA, CHEF D'ETAT-MAJOR ADJOINT DE LA GENDARMERIE, LE
 CHEF DE L'ETAT SOUHAITERAIT SOLLICITER L'AIDE DE LA FRANCE POUR LA REORGANISATION DE
 LA GENDARMERIE.

PRIMO : RAISONS DE CES DEMANDES

LES RAISONS EXPOSEES DANS LA FICHE DE REFERENCE SONT CONFIRMEES. ELLES RELEVANT
 TOUTES DU BESOIN ACTUEL ET NON EXPRIME POUR LE PRESIDENT, AU MOMENT OU LA SITUATION
 ECONOMIQUE DU PAYS COMPROMET SON AUTORITE, D'UNE PART DE SE CONCILIER LES FORCES
 ARMEES, ARMEE RWANDAISE ET GENDARMERIE CONFONDUES, EN LEUR DONNANT SATISFACTION,
 D'AUTRE
 PART D'ASSURER SA PROPRE SECURITE.

IL CONVIENT CEPENDANT DE NOTER QUE LE COLONEL RUSATIRA A, SOUS LE SCEAU DE LA
 CONFIDENCE, INSISTE SUR L'UNE D'ENTRE ELLES, LORS DE SON EXPOSE SUR LA NECESSITE DE
 DISPOSER D'UNE ARTILLERIE A.A. : LA MENACE, EVENTUELLEMENT EN PARTIE AERIENNE,
 VENANT DE L'OUGANDA. EN EFFET L'ENTOURAGE PRESIDENTIEL ENVISAGE L'HYPOTHESE DE LA
 CONSTITUTION D'UNE FORCE D'INTERVENTION QUI AGIRAIT DEPUIS CE PAYS. CET OFFICIER
 DECLARE : "LA MOITIE DES PERSONNELS DE L'ARMEE OUGANDAISE EST D'ORIGINE RWANDAISE
 ET SOUTIENT LES REFUGIES., C'EST LE CAS DU GENERAL SOUS CHEF D'ETAT-MAJOR DE CETTE
 ARMEE, LE MAJOR GENERAL RWIGYEMA QUI VIENT D'ETRE ECARTE ET POURRAIT METTRE A PROFIT
 SON RETRAIT POUR ORGANISER CETTE FORCE, SANS COMPROMETTRE LE GOUVERNEMENT OUGANDAIS.
 ACTUELLEMENT, LES REFUGIES RWANDAIS DE L'OUGANDA ACHETENT DES ARMES, EN ITALIE EN
 PARTICULIER".

CES PROPOS CONDUISENT A APPORTER LES PRECISIONS SUIVANTES QUI SONT A L'EVIDENCE
 OCCULTEES :

1/ LORSQUE L'INTERESSE EVOQUE LES PERSONNELS D'ORIGINE RWANDAISE, IL S'AGIT DES
 TUTSIS BAHIMA INSTALLES DANS LA PARTIE SUD-OUEST DE L'OUGANDA, REGION QUI S'ETEND
 JUSQU'AU LAC EDOUARD ET QUI JUSQU'EN 1910 A APPARTENU AU RWANDA. LORSQU'IL EVOQUE

LES REFUGIES, IL S'AGIT DES TUTSIS QUI ONT FUI LE PAYS AU MOMENT DE LA PRISE DU POUVOIR PAR LES HUTUS EN 1959, ONT TENTE DE LE LEUR REPRENDRE PAR LES ARMES JUSQU'EN 1965 ENVIRON, AUJOURD'HUI SE MANIFESTENT PAR LA PRODUCTION DE PAMPHLETS ET TRACTS CONDAMNANT LES MASSACRES DONT AURAIT ETE VICTIME LEUR ETHNIE AINSI QUE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT QUI S'OPPOSE A LEUR RETOUR AU PAYS. IL EST PROBABLEMENT EXACT QUE LES PREMIERS ACCORDENT UN SOUTIEN EFFECTIF AUX SECONDS.

2/ SELON CERTAINES INFORMATIONS CONTROLEES, LES DERNIERS CONTACTS ENTRE OUGANDAIS ET RWANDAIS TRAITANT DU CAS SENSIBLE DE CES REFUGIES AURAIENT REVELE DE PROFONDES DIVERGENCES.

3/ LES RWANDAIS PARRAISSENT CRAINDRE QUE LE PRESIDENT MUSEVENI QUI A BENEFICIE DE L'APPUI DES TUTSIS BAHIMA DE L'ARMEE OUGANDAISE POUR RENVERSER JADIS LE PRESIDENT OBOTE, SOIT CONTRAINT DE PAYER SA DETTE EN LAISSANT SE CONSTITUER LA FORCE CITEE CI-DESSUS, ALORS QU'IL EST AFFAIBLI PAR LES REVOLTES DU NORD-EST DE SON PAYS.

ON PEUT PENSER QUE CETTE MENACE OUGANDAISE JUGEE ICI REELLE SERA EVOQUEE, A PARIS, PAR LE PRESIDENT HABYARIMANA. IL POURRAIT EN OUTRE, A CE SUJET, SE REFERER AU TEMPS OU AMIN DADA ENVOYAIT SES MIG 21 SURVOLER KIGALI, POUR CONFORTER LE SOUTIEN QUE LES BAHIMA LUI ACCORDAIENT.

SECUNDO : DONNEES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES DEMANDES.

ALPHA : LE RADAR ACTUELLEMENT EN PLACE.

IL S'AGIT D'UN ENSEMBLE RADAR DE SURVEILLANCE D'AEROPORT, DE MARQUE SELENIA (ITALIE), OFFERT PAR LA LIBYE EN 1985. IL A ETE ACHEMINE EN PASSANT PAR LE CANADA OU LA SOCIETE UTS (UNIVERSAL TELECOMMUNICATION SYSTEM) L'A MODIFIE. CE PAYS A PROCEDÉ A LA FORMATION D'UN OFFICIER ET DE QUATRE SOUS-OFFICIERS RWANDAIS. APRES LE DEPART DE KIGALI DU TECHNICIEN D'U.T.S. QUI A SURVEILLE L'INSTALLATION DE L'APPAREIL, IL EST TOMBE EN PANNE. UNE EQUIPE DE TECHNICIENS EGYPTIENS A ALORS ETE DEPECHEE POUR ETABLIR UN DEVIS DE REPARATION. LA SOMME CORRESPONDANTE A ETE JUGEE TROP ELEVÉE ET LE MATERIEL EST RESTE HORS SERVICE.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OBTENUS = MATERIEL DE TYPE A.T.C.R. 3 TS COMPOSE DE DEUX ELEMENTS :

1) SUR UNE COLLINE PRES DE L'AEROPORT

- UNE ANTENNE MONTEE SUR PYLONE 'PEDESTAL'

- UN SHELTER COMPRENANT =

1 EMETTEUR RECEPTEUR RADAR (TSC 140-10/T ET TSC 140-10/R)

1 ECRAN DE CONTROLE TYPE 1560 67 AICL 2

1 ELEMENT DE CONDITIONNEMENT D'AIR DE MARQUE UTS (TRAC 22 D 51

2) A PROXIMITE IMMEDIATE DE L'AEROPORT

- UN SHELTER D'EXPLOITATION COMPRENANT =

2 ECRANS DE CONTROLE

1 ENSEMBLE DE TELECOMMANDE (EMETTEUR / 06 R - 014/SCU/12)
RECEPTEUR/ 05 R - 012/SCU/4)

1 ELEMENT DE CONDITIONNEMENT D'AIR (MEME QUE CI-DESSUS)

1 ENSEMBLE RADIO

BRAVO : LE SYSTEME D'ARMES ANTIAERIENNES SOUHAITE

LES MILITAIRES SE SONT EXPRIMES. IL S'AGIT D'UNE BATTERIE DE BITUBES DE 30 M/M OU D'UN SYSTEME D'ARME ROLAND. CES MATERIELS NE SONT PAS A LA MESURE DE L'ARMEE RWANDAISE. IL A ETE SUGGERE DANS LA FICHE DE REFERENCE DE NE PAS DONNER SUITE A CE VOEU.

IL EST UTILE DE RAPPELER QUE CETTE REQUETE EST PRESENTEE A LA FRANCE ALORS QUE LA BELGIQUE SOLLICITEE DEPUIS 5 ANNEES ENVIRON, ET QUI A CONDUIT UNE ETUDE, N'A PAS ACCEPTE DE LA SATISFAIRE. SIGNE : COL. GALINIE. 141700. (A SUIVRE) ./.

MARTRES